

Patrimonial Low

Catégorie de produit au sens du SFDR : Article 8

Résumé

Le fonds vise à accroître la valeur de votre investissement à moyen terme en associant génération de revenus et croissance du capital.

Le fonds investit principalement, par le biais d'autres fonds, dans des actions et des obligations du monde entier – y compris sur les marchés émergents –, tout en mettant l'accent sur les investissements obligataires.

Le fonds privilégie les investissements présentant un profil ESG relativement solide (biais ESG positif) et exclut ou limite les investissements dans certains secteurs dont une grande part des activités ont des impacts négatifs sur le plan environnemental ou social.

Le fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Le processus de sélection ESG du fonds vise à identifier les gestionnaires d'actifs qui :

- tiennent compte de facteurs et de considérations ESG dans leurs processus d'investissement
- sont transparents quant à leur processus d'analyse ESG – y compris l'engagement – et son interaction avec les aspects financiers de la gestion du portefeuille

Le fonds utilise une méthodologie fondée sur les données et l'analyse afin d'intégrer pleinement les facteurs ESG dans son processus de décision en matière d'investissement.

Sans objectif d'investissement durable

Ce fonds promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Approche fondée sur un biais ESG positif Le gestionnaire d'investissement privilégie les investissements dans des fonds présentant un profil ESG relativement solide (fonds relevant des articles 8 et 9 du SFDR) et cherche à réduire les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Exclusions fondées sur des critères ESG Le gestionnaire d'investissement tient compte des exclusions appliquées par les fonds au sein du portefeuille. Ces fonds peuvent exclure les entreprises commettant de graves violations des normes internationales en matière sociale, de travail et de droits de l'homme, ainsi qu'exclure ou limiter les investissements dans certains secteurs dont une grande part des activités ont des impacts négatifs sur le plan environnemental ou social, comme le tabac et les armes controversées.

Stratégie d'investissement

Objectif Accroître la valeur de votre investissement à moyen terme en associant génération de revenus et croissance du capital.

Indice de référence Aucun.

Politique d'investissement Le fonds investit principalement, par le biais d'autres fonds, dans des actions et des obligations du monde entier – y compris sur les marchés émergents –, tout en mettant l'accent sur les investissements obligataires.

Instruments dérivés et techniques Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés pour réduire les risques (couverture) et les coûts, ainsi que pour générer une croissance ou des revenus
BIL Invest | Janvier 2023 Informations relatives à la durabilité

supplémentaires.

Stratégie Dans le cadre de la gestion active du fonds, le gestionnaire d'investissement combine des analyses macroéconomiques, de marché et fondamentales pour ajuster l'exposition aux diverses régions et classes d'actifs en vue de sélectionner des investissements offrant des perspectives de croissance supérieures à la moyenne, notamment en fonction des tendances sur les marchés financiers.

Approche de durabilité Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) font partie intégrante de la stratégie du gestionnaire d'investissement. En particulier, il évalue les investissements potentiels sur la base d'une méthode de notation ESG interne, de leur alignement avec les Objectifs de développement durable des Nations unies et, pour les fonds dans lesquels il peut être amené à investir, des politiques d'inclusion ou d'exclusion.

Devise de référence du fonds EUR.

Ventilation des investissements

	% des actifs
Investissements alignés sur les caractéristiques E/S du fonds	Min. 85 %
Investissements qualifiés de « durables »	Min. 0 %
- selon la Taxinomie de l'UE	—
- ayant un objectif social	—
Investissements qui ne sont pas qualifiés de « durables », mais possèdent d'autres caractéristiques E/S	Min. 85 %
Autres investissements	Max. 15 %

Comprend les instruments dérivés et les liquidités (dont les caractéristiques E/S ne sont pas mesurées) ainsi que les titres d'émetteurs qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques E/S du fonds ni qualifiés de « durables », mais qui sont conformes aux garanties E/S des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

Le gestionnaire d'investissement assure un suivi des profils ESG des fonds dans lesquels il investit. Il peut également utiliser ces informations pour initier, renforcer, réduire ou liquider certaines positions du fonds concernant aussi bien des titres que des fonds.

Plus précisément, toute détérioration significative du profil ESG d'un fonds est susceptible de conduire à son retrait de la liste des fonds approuvés ; cette décision peut être prise au niveau de l'analyste, sans qu'une validation par le Comité d'évaluation des fonds soit nécessaire.

Le gestionnaire d'investissement passe régulièrement en revue la politique d'exclusion des fonds en portefeuille, ainsi que leur exposition aux activités controversées.

Les conclusions de ce suivi font l'objet de discussions avec les gérants de fonds, pouvant entraîner un désinvestissement si les explications fournies ne sont pas jugées satisfaisantes au regard des critères du gestionnaire (le désinvestissement intervient généralement dans les six mois après un problème non résolu).

► Voir également : *Méthodologies*.

Méthodologies

Le processus de sélection ESG du fonds vise à identifier les gestionnaires d'actifs qui :

- tiennent compte de facteurs et de considérations ESG dans leurs processus d'investissement
- sont transparents quant à leur processus d'analyse ESG – y compris l'engagement – et son interaction avec les aspects

financiers de la gestion du portefeuille

Le processus de sélection inclut les étapes clés ci-dessous :

Définition de l'univers L'univers d'investissement est limité aux fonds relevant des articles 8 et 9 qui affichent un profil ESG positif, sur la base d'une méthodologie exclusive incluant l'analyse des notations et labels ESG de tiers.

Les gestionnaires (ou sociétés de gestion) de ces fonds doivent également s'engager à adhérer à toute initiative majeure en matière de durabilité, telle que les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies.

Filtres d'inclusion et d'exclusion Idéalement, les fonds éligibles devraient combiner deux types de filtres :

- un filtre négatif fondé sur des critères et des seuils d'exclusion qui écartent les activités les plus dommageables et celles qui ne respectent pas les normes internationales telles que le Pacte mondial des Nations unies
- un filtre positif ou des politiques d'inclusion qui utilisent une approche « best-in-class » du niveau de durabilité au sein d'un secteur ou sous-secteur, ou qui ciblent l'utilisation d'un cadre de matérialité ESG intégré et systématique

Ces filtres sont adaptés au type de classe d'actifs.

Autres considérations liées au produit Les analystes de BIL Invest peuvent appliquer d'autres filtres concernant le type de fonds, sa domiciliation et sa catégorie, le style d'investissement, les classes d'actions disponibles, les actifs sous gestion et l'historique de performance.

Analyse quantitative Les fonds qui ont franchi avec succès les trois premières étapes du processus de sélection sont soumis à une méthodologie quantitative et se voient attribuer des scores consolidés sur la base de divers ratios permettant d'évaluer les performances financières. Cette méthodologie, qui fait l'objet de revues régulières, comprend des mesures du couple rendement/risque.

En outre, les calculs prennent en compte différents horizons temporels.

Analyse qualitative Les analystes de BIL Invest procèdent à une évaluation qualitative des fonds présélectionnés, qui inclut une comparaison avec un groupe de pairs et s'appuie sur des recherches sur les gestionnaires d'actifs de ces fonds. Ce processus est fondé sur des présentations, des informations détaillées sur l'attribution de la performance et les positions, ainsi que sur une *due diligence*.

Avant de prendre la décision d'investir, les gérants et les analystes de BIL Invest s'entretiennent avec l'équipe d'investissement du fonds pour en savoir plus sur les aspects suivants :

- la taille de l'organisation, la structure de l'actionnariat, l'approche en matière de rémunération, les changements de personnel clé, le degré d'expérience et de spécialisation, le niveau des ressources et le degré d'interaction entre les analystes ESG, les analystes financiers et les gérants de portefeuille
- les processus d'investissement, y compris la génération d'idées, les valorisations, la sélection de titres, la construction et le suivi du portefeuille, l'engagement et la politique de vote
- la diversification et la rotation du portefeuille, ainsi que l'attribution de la performance
- le processus d'analyse et de suivi ESG, le cadre de matérialité (le cas échéant) et son impact sur la construction du portefeuille ainsi que son intégration dans celle-ci
- la gestion des risques, la cohérence des processus et des outils, l'organe de surveillance et la base d'actionnaires du fonds

Notation exclusive Les analystes de BIL Invest utilisent les données quantitatives et qualitatives ci-dessus pour établir une fiche d'évaluation exclusive pour chaque fonds présélectionné. Ces fiches d'évaluation font l'objet de revues régulières. Le Comité d'évaluation des fonds prend les décisions ultimes en matière d'approbation des fonds pour des investissements potentiels.

Le fonds surveille et prend également en compte les principales incidences négatives (PIN), en combinant les indicateurs PIN utilisés par les fonds en portefeuille. Les PIN considérées restent à l'entière discrétion du fonds et peuvent évoluer dans le temps. Des informations sur l'exposition du fonds aux PIN sont disponibles dans le rapport annuel de la SICAV.

Sources et traitement des données

Les données proviennent des sources suivantes :

- notations ESG, bases de données et recherche de tiers
- informations et données fournies par les émetteurs
- entretiens avec les gérants de fonds
- rapports d'analystes et recherche exclusive de BIL Invest

La comparaison d'informations provenant de sources multiples – par exemple des données des émetteurs et des données indépendantes et recueillies en interne – et des vérifications régulières garantissent la qualité des données.

► Voir également : *Méthodologies et Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales.*

Limites inhérentes aux méthodologies et aux données

Les données ESG étant un concept relativement nouveau, peu de données historiques sont disponibles et les méthodologies comme les bases de données sont encore en cours d'élaboration. Dans certains cas, comme l'illustrent les données carbone en amont qui ne tiennent pas compte du double comptage, il n'existe actuellement aucun moyen fiable de calculer, ou même d'estimer les données.

Les données fournies par diverses sources – en particulier les entreprises elles-mêmes – risquent de s'avérer incomplètes, biaisées ou erronées. Les comparaisons de données permettent souvent d'identifier de telles situations, à condition que les données permettant d'effectuer ces comparaisons soient disponibles. Dans certains cas, des indicateurs apparemment comparables peuvent avoir été obtenus à l'aide de mesures non comparables. L'un ou l'autre de ces problèmes pourrait rendre le fonds vulnérable à des données potentiellement déficientes.

► Voir également : *Sources et traitement des données.*

Due diligence

Le gestionnaire d'investissement évalue et surveille constamment les investissements réels et potentiels en utilisant des normes communément admises et diverses sources de données internes et externes, y compris celles fournies par les principaux prestataires du secteur financier.

► Voir également : *Méthodologies.*

Politiques d'engagement

Le fonds ne dispose pas d'une politique d'engagement formelle.

Indice de référence désigné

Le fonds n'utilise aucun indice de référence pour évaluer son profil ESG global.

Définitions

Article 8 du SFDR En vertu du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.

E/S Environnemental et/ou social.

ESG Environnemental, social et de gouvernance.

Risque ESG, risque de durabilité Un événement ou une tendance ESG susceptible de porter atteinte à la réputation ou aux finances d'une entreprise ou d'un émetteur souverain.

Notation ESG Une mesure de l'exposition d'un émetteur aux risques ESG/de durabilité, généralement fondée sur des données et sur la méthode d'analyse et de notation du gestionnaire.

Taxinomie de l'UE Classification officielle par l'UE des activités économiques qui contribuent à un objectif environnemental (comme l'atténuation du changement climatique, la protection de l'eau, l'économie circulaire, la prévention de la pollution ou la protection de la biodiversité). À l'avenir, la taxinomie inclura les activités ayant un objectif social.

Émetteur Une entreprise, un gouvernement, une agence gouvernementale, une organisation parrainée par un gouvernement ou une entité supranationale ou internationale publique qui enregistre et vend des titres.

Indice de référence Un indice ou une combinaison d'indices utilisés par le fonds pour réaliser ou comparer ses caractéristiques E/S.

SFDR Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Investissement durable Un investissement dans des activités économiques réalisées par des entreprises qui suivent des pratiques de bonne gouvernance et contribuent à un objectif E/S sans causer de préjudice important à d'autres objectifs E/S.

Pacte mondial des Nations unies Une initiative des Nations unies visant à encourager les entreprises du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre compte de leur mise en œuvre.